



Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Mars 2016

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX, Mathilde CORTAMBERT, Marie-Christine GRIFFON, Géraldine BRUYERE, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Catherine PARISOT, Daniel LEDUC, Sandrine BARRAUD, Thierry DELHOMME

Absents, excusés : Néant

Animateur de séance : Marie-Thérèse CHAPELIER

Secrétaire de séance : Thierry MICHEL

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 15 février 2016 est adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

➤ **Désignation pour les commissions (fusion des deux communautés de communes)**

Les délégués communautaires informent le conseil municipal de la première rencontre dans le cadre de la nouvelle communauté de communes suite à la fusion de la CCMR avec celle du Charolais Brionnais.

L'assemblée, venue en nombre, a décidé la création de 5 commissions. Après échanges le conseil municipal a désignés ses représentants comme suit, étant précisé qu'il n'est pas obligatoire d'être délégué communautaire pour en faire partie :

- **Economie et Voirie :** Thierry MICHEL, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET
- **Environnement Assainissement :** Thierry IGONNET, Jean THOREUX
- **Tourisme :** Annie VOUILLON
- **CIAS affaires sociales et scolaires :** Catherine PARISOT, Jean-Claude WAEBER, Marie-Thérèse CHAPELIER, Géraldine BRUYERE
- **Patrimoine habitat santé urbanisme :** Thierry IGONNET

Il est précisé qu'un volet spécial "fiscalité et finances" est mis en place auquel participera Thierry MICHEL.

➤ **Projet de jumelage ville de SUMIRAGO (Italie):**

Le Maire informe l'assemblée qu'en fin d'année 2015, un projet de jumelage de la communauté de communes de MATOUR et sa région avec la ville de SUMIRAGO en Italie avait été annoncé. Il indique qu'une première réunion d'échange aura lieu mercredi 23 mars prochain. Sandrine BARRAUD et Daniel LEDUC seront référents et suivront ce projet.

➤ **MARPA : Audit énergétique**

Marie-Thérèse CHAPELIER fait la synthèse de la réunion de présentation de l'audit énergétique par le cabinet ad3e concernant la MARPA, en présence de la communauté de communes et de l'association de la MARPA.

Une importante déperdition de chaleur apparait au niveau des menuiseries. Des solutions sont proposées par le cabinet.

La question du raccordement de ce bâtiment au réseau communal de chaleur est de nouveau posée.

Le Maire indique que le sujet avait été évoqué et que la mise en œuvre était très onéreuse et difficilement réalisable mais sera étudiée.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Maison des associations**

○ Analyse des offres

L'analyse des offres est laborieuse et toujours en cours. 3 lots sont infructueux et une consultation devra être relancée dans les meilleurs délais pour certains lots.

Une partie des travaux optionnels sera supprimée :

- isolation phonique entre le 1^{er} et le 2^{ème} côté Ouest
- chauffage au sol du rez-de-chaussée
- Réduction de l'éclairage extérieur (éclairage public simple)

Le conseil municipal décide qu'il soit demandé aux entreprises de s'engager sur le respect des délais en leur faisant signer le planning d'exécution.

○ Organisation du déménagement de la maison des associations

Pour permettre l'exécution des travaux de la maison des associations une réflexion est engagée quant au "relogement" des diverses associations et usagers des lieux.

Les lieux doivent être totalement libérés fin des vacances d'avril jusqu'au 15 juillet sous réserve du respect des délais.

Le problème se pose pour le rallye et l'accueil des formations de "jazz campus" compte tenu de leur propre planning.

Pour ce qui concerne le SIVU il utilisera les salles annexes de l'école primaire ainsi que la BCD, la salle d'évolution de la maternelle et la cantine. Les bureaux de l'administration seront transférés au 1^{er} étage de la mairie. Il sera proposé à l'école de musique de "migrer" dans l'ancien presbytère. Le club des aînés ruraux se réunira dans la salle de réunion du centre d'accueil de groupes.

Le conseil municipal attire l'attention sur la gestion et l'accompagnement des structures qui seront toutes relogées. Pour ce faire, Thierry IGONNET lancera la concertation avec l'appui de Marie-Thérèse CHAPELIER, Géraldine BRUYERE et Jean THOREUX qui prendront ensuite le relais.

➤ **Ateliers municipaux**

Daniel DUMONTET et Benoit JUGNET font un point sur l'avancement des travaux en précisant que suite au retard pris par le maçon, le charpentier a dû reporter son planning.

➤ **Proposition AGI**

Thierry IGONNET quitte l'assemblée

Marie-Thérèse CHAPELIER fait part au conseil municipal de deux propositions de l'agence immobilière AGI :

- L'attribution d'un mandat de vente pour les parcelles du lotissement de la Croix Mission moyennant une commission de 3 000€ par lot
- La création d'un lotissement situé à "La Prasle" avec vente des lots aux mêmes conditions que pour le lotissement de la Croix Mission

Le conseil municipal :

- accepte la proposition de l'agence AGI :
 - montant de la commission de 3 000€ par lot
 - préparation administrative du dossier de demande d'autorisation de lotir effectué gracieusement par l'agence
- Thierry IGONNET regagne l'assemblée**

➤ **CART, cure, maison CONDEMINE**

○ **Cure, maison CONDEMINE**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition par la commune de la maison "CONDEMINE" et la libération de l'ancien presbytère par la paroisse.

Il reprend la réflexion déjà engagée sur le devenir de ces deux bâtiments : logement, commerce, accueil de cabinets médicaux et dédiés aux professions médicales. Le conseil municipal décide de solliciter l'assistance d'un maître d'œuvre avec le soutien de l'ATD et de charger le Maire de lancer l'appel d'offres.

○ **CART**

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du CART qui avait été présenté en 2011 et pour lequel aucune suite n'avait été donnée faute d'aide financière suffisante.

Il présente le dossier de l'époque qui conserve toute son actualité en raison de son impact sur : la consommation d'énergie, la mise en accessibilité, la mise aux normes acoustique afin d'accompagner l'évolution des attentes de la population.

Il précise que le dossier APS, ajusté compte tenu de la réalisation de la salle de cinéma, fait ressortir un montant HT global de l'opération de 726 610€52.

Il informe l'assemblée d'une nouvelle mesure mise en place pour le gouvernement pour soutenir « l'investissement public local ».

Il indique que ces travaux :

- n'ont connu aucun début d'exécution,
- seraient éligibles :
 - à l'opération "soutien à l'investissement public local" lancée par l'Etat au taux de 80% maximum,
 - à la DETR
 - aux aides du Conseil Régional et du FEADER pour le volet "rénovation thermique et transition énergétique"

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- approuve l'opération telle que présentée par le Maire pour un montant total HT de 726 610.52€
- décide de solliciter l'attribution de l'aide dans le cadre de l'opération "soutien à l'investissement public local", au taux maximum de 80%, pour financer cette opération,
- autorise le Maire à commander les études préalables nécessaires à la définition précise du projet et aux démonstrations attendues en matière de transition énergétique, acoustique, accessibilité et mise à niveau de la conformité globale du bâtiment
- autorise le Maire à solliciter les financements complémentaires auprès de l'Etat (DETR), Conseil Régional et du FEADER, dans les limites autorisées
- demande à être autorisé à débiter les travaux dès réception de l'accusé de dépôt du dossier complet, sans attendre la décision d'attribution de l'aide.
- donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer tout document et prendre toute mesure pour mener à bien cette décision

VOIRIE RESEAUX:

➤ Orange : Dépose de cabine publique

Marie-Thérèse Chapelier porte à la connaissance de l'assemblée un courrier de la société "Orange" informant de la suppression prochaine des cabines publiques de notre territoire.

Le conseil municipal prend acte de la décision et n'appelle aucune remarque étant précisé que la durée moyenne d'utilisation des cabines installées sur MATOUR est de 37 secondes par jour et par cabine.

LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX, COMMERCIAUX, TERRAINS

➤ Dédite T4 maison BOUSSEAUD/BOUSCARAT

Le Maire fait part au conseil municipal de la dédite, de M. Franck THEVENET, pour l'appartement "T4", qu'il loue, situé 31-33, Grande rue dit "Maison BOUSSEAUD-BOUSCARAT".

Il précise que le préavis est de 3 mois, soit à effet du 12 juin 2016 mais que le locataire peut libérer l'appartement plus tôt si une personne est intéressée pour relouer.

Le conseil municipal,

- prend acte de la dédite de M. Franck THEVENET
- précise que l'appartement "T4", maison BOUSSEAUD/BOUSCARAT est libre à la location à compter du 12 juin 2016 mais prend acte de l'accord de M. Franck TRHEVENET pour libérer les lieux plus tôt en cas de nouveau locataire potentiel
- donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer avec le locataire les documents nécessaires à la réalisation de cette décision et régler tout problème y afférent.

➤ Demande de location : T4 maison BOUSSEAUD/ BOUSCARAT

Le Maire présente au conseil municipal la demande de Mlle Lucie SUCHET pour louer l'appartement T4 de la "maison BOUSSEAU/BOUSCARAT", à partir du 1er avril 2016.

Le conseil municipal

- accepte de louer à Mlle Lucie SUCHET, selon sa demande, l'appartement T4 de la maison « BOUSSEAUD/BOUSCARAT » à compter du 1er avril 2016
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision

➤ Devenir des logements communaux

Le Maire rappelle au conseil municipal les pratiques, depuis 2006, de remettre au marché privé un certain nombre d'appartements afin de permettre à la commune de poursuivre les rénovations les plus complexes et difficiles à réaliser et en tout cas celles pour lesquelles le secteur privé ne se positionne pas. Il précise que deux immeubles pourraient entrer dans ce cadre :

- La maison BOUSSEAUD/BOUSCARAT
- La maison FEUILLET

Le conseil municipal,

- accepte le principe de vendre la "maison BOUSSEAUD/BOUSCARAT" et "la maison FEUILLET"
- demande au Maire de lancer un appel d'offre afin de rechercher un professionnel compétent, de type agences immobilières, afin d'accompagner la commune dans cette opération,
- décide de solliciter l'avis de France Domaines pour évaluer les biens.
- décide qu'il fixera le prix et les modalités de vente dans un deuxième temps, pour pouvoir bénéficier des conseils de l'agence qui sera retenue, et en prenant en compte les estimations réalisées par les services des domaines,
- souhaite rassurer les locataires quant à sa volonté de faire en sorte que cette opération ne leur apporte pas de désagrément et qu'ils seront prioritaires s'ils souhaitent faire l'acquisition.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ Commission Tourisme :

○ Site de Loisirs du Paluet

▪ Convention VEOLIA

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal sa décision du 29 mars 2010 de signer une convention avec la société VEOLIA qui apporte une assistance technique pour la mise en route, l'exploitation et la fermeture de la piscine.

Par délibération n° 109/2013 le conseil municipal renouvelait la convention pour 3 ans. Il indique que celle-ci arrive à échéance.

Le conseil municipal donne son accord pour renouveler la convention d'assistance technique pour la mise en route, l'exploitation et la fermeture de la piscine auprès de la société VEOLIA, pour 3 ans

▪ Règlement intérieur

Annie VOUILLON Présente au conseil municipal un projet de modification du règlement intérieur du CART où sera intégré les clauses de respect du volume sonore.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

- Questions diverses
 - MNS, BNSSA

Annie VOUILLON explique au conseil municipal les difficultés pour recruter un maître-nageur sauveteur.

Elle précise que les postes pour mai-juin et juillet-et août sont pourvus tant au niveau des BEESAN que des BNSSA (surveillant de baignade).

- Aides " apprendre à nager"

Le Maire explique au conseil municipal que le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) a rappelé, en Mars 2015, que le sport est un formidable outil éducatif, de mixité sociale, et porteur de valeurs de fraternité et de respect. Ce comité a mis en place un plan national « Citoyens du Sport » pour contribuer à l'intégration de toutes les populations et au développement de la citoyenneté. Le Centre National de Développement du Sport (CNDS) lance, à ce titre, un appel à projets intitulé « J'apprends à nager » qui est une des priorités de ce dispositif afin de renforcer l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont le plus éloignés.

Possédant une piscine découverte qui fonctionne pendant la période estivale et étant situé en Zone de Revitalisation Rurale, la commune est éligible à ce dispositif.

Il précise que, dans le cadre d'un accord territorial Bourgogne Franche-Comté, la gestion globale de ce dossier a été confiée au Comité Régional de Natation de Bourgogne (CRBN) pour l'ensemble des structures de la nouvelle région administrative BFC.

Le conseil municipal demande à Daniel LEDUC de bien vouloir suivre ce dossier et d'inscrire MATOUR dans ce dispositif et de solliciter les aides financières prévues.

- Tennis

Daniel LEDUC informe le conseil municipal que les travaux de réfection des courts de tennis devraient normalement commencer début avril.

- **Maison des Patrimoines**

- Tarifs cinéma

Thierry MICHEL informe le conseil municipal des ajustements et précisions à prévoir en matière de tarifs de cinéma et adhésion

Il indique qu'un projet d'acquisition d'une caisse enregistreuse est prévu et qu'à ce moment-là des cartes d'abonnement seront proposées.

Le conseil municipal décide de prévoir les tarifs suivants :

- les personnes titulaires d'une carte d'invalidité bénéficient du tarif réduit (5 € à ce jour)
- Les groupes de personnes titulaires de la carte d'invalidité bénéficient d'un tarif réduit et les accompagnateurs bénéficient d'une gratuité
- Les groupes constitués bénéficient d'un tarif réduit (5 € à ce jour) pour tous les membres sous réserve de production d'un justificatif
- Les groupes d'enfants (école, centre de loisir, ...) bénéficient de gratuité pour les accompagnateurs à hauteur de 1 accompagnateur pour 8 enfants
- Les groupes d'enfants qui viennent visionner un film de courte durée (inférieur à 60 mn) bénéficient du tarif école et cinéma fixé par le CNC (2,50 € à ce jour)
- les représentants de la presse, porteur de leur carte professionnelle bénéficient d'une gratuité
- Tarif moins de 14 ans : 4€
- Printemps du cinéma : Cette opération nationale annuelle de promotion du cinéma se concrétise par un billet unique pour plusieurs séances ou une réduction sur une seule séance.

Le CM décide de participer à cette action et prévoit d'appliquer le tarif - de 14 ans (4 € à ce jour) durant l'opération printemps du cinéma

- Demande de partenariat

Annie VOUILLON explique à l'assemblée que l'OCCE 71 (Office Centrale de Coopération à l'école D 71), organisme, en partenariat avec le Lab71, a contacté la maison des patrimoines pour réserver une prestation pour 2 classes.

Elle indique que cet organisme cherche de nouveaux partenaires et serait susceptible de nous fournir une clientèle en classe environnement sur les années à venir.

Elle propose de procéder comme avec la "ligue de l'enseignement", de faire une convention de partenariat et d'accorder une remise de 10% sur les classes de cette année en incluant les journées à thème dans le contrat.

Le conseil municipal accepte cette proposition

- **Commission Scolaire Jeunesse :**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal qu'il a fait l'acquisition d'un ordinateur réformé, pour la somme de 25€, destiné à l'école maternelle.

Il invite l'assemblée à diffuser cette information, les institutrices recherchent ce type de matériel pour leurs activités avec les petits et dans les entreprises, au moment des renouvellements du parc informatique, les ordinateurs sont souvent jetés.

Le conseil municipal décide de rembourser la somme de 25€ à Thierry MICHEL.

➤ **Commission Technique :**

○ **Local legs FOREST**

Annie VOUILLON quitte l'assemblée

Thierry MICHEL informe le conseil municipal de la demande de M. Christophe CLEMENT de remplacer la porte d'entrée et le châssis fixe de la salle de restaurant compte tenu de la dégradation ainsi que les fenêtres du 1^{er} étage.

Il présente divers devis.

Le conseil municipal décide :

- vu l'état de la porte et du châssis fixe qui entraîne une importante déperdition de chaleur, de procéder à leur changement
- qu'ils seront fabriqués en aluminium
- de retenir le devis de l'entreprise LAFFAY qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant HT de travaux de 3 630€
- de ne pas donner suite au changement des fenêtres*

Annie VOUILLON regagne l'assemblée

QUESTIONS FINANCIERES :

➤ **Budgets**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les dates des réunions de travail sur les budgets :

- Mardi 23/03 : 14h00 – Budgets ZLP, eau et CCAS
- Jeudi 25/03 : 14h00 – Budgets général, locaux commerciaux, chaufferie et lotissement
- Lundi 11/04 : 20h30 – Vote des budgets

Il précise que la réunion à huis clos du lundi 11 avril devait être consacrée uniquement au débat budgétaire mais qu'elle se transformera peut-être en réunion de conseil municipal si des dossiers urgents se présentent.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Renouvellement CDD**

Sur proposition du Maire le conseil municipal décide de renouveler le CDD d'un adjoint technique et agent d'animation 2^{ème} classe pour une durée de 1 an à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2016

➤ **Renouvellement CAE-CUI**

Le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif des contrats aidés et des contrats d'avenir mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Il rappelle la délibération n°69/2015 du 20 avril 2015, qui considérant les besoins prévisionnels des services, qu'il serait nécessaire de renforcer les effectifs et de créer 1 poste, non permanent à temps non complet, pour recruter en contrat aidé de type CAE-CUI, une personne polyvalente, chargée prioritairement d'apporter une assistance au service Accueil et Tourisme, à l'animation, au service de nettoyage des locaux communaux, au service de restauration et à qui pourraient être confiées, d'un commun accord, d'autres missions complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Il informe que le CUI qui arrivera à échéance le 30 avril prochain, pourrait bénéficier d'un renouvellement pour 1 an, sous réserve des conditions qui seront en vigueur à la date d'échéance.

Compte tenu des souhaits de l'agent, qui donne toute satisfaction dans son poste, et des besoins de la collectivité, le maire propose au conseil municipal de renouveler ce contrat à 35/35°, étant précisé que l'aide de l'Etat s'appliquera sur 20/35°, aux taux de 65%, selon convention à signer via Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord à la signature d'une convention avec Pôle Emploi dans le cadre d'un CUI pour le renouvellement d'une durée de 1 an, du contrat de l'agent qui arrivera à échéance le 30 avril prochain.
- dit que la durée de travail sera de 35 heures hebdomadaires, annualisée, comme pour l'ensemble des agents communaux compte tenu des variations d'activités.
- dit que le temps de travail sera annualisé comme pour l'ensemble des agents communaux compte tenu des variations d'activités
- prévoit la possibilité d'heures supplémentaires en fonction des nécessités de service et de l'évolution des besoins.
- dit que la rémunération s'effectuera sur la base du SMIC.
- dit que des actions d'accompagnement et de formation pourront être mises en place dans le cadre du dispositif.
- charge le Maire, ou un adjoint de prendre toute décision et de signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

➤ **Recrutement contrat aidé ménage**

Suite au départ d'un adjoint technique en fin de contrat, le conseil municipal décide de procéder au recrutement d'un personnel, éligible aux contrats aidés, pour pourvoir à son remplacement, avec pour mission :

- le ménage de divers locaux communaux
- d'apporter un soutien à l'équipe chargée de la préparation et du service des repas dans les diverses structures communales (CAG, snack-bar du camping, cantine scolaire...)
- apporter un soutien à l'encadrement du temps méridien.

➤ **Remboursement visite permis poids-lourd**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent recruté en qualité d'adjoint technique 2° classe titulaire et qu'il possède le permis poids lourd.

Afin de renouveler la validité de son permis C, il a subi la visite médicale par un médecin agréé et a réglé directement auprès du Docteur la somme de 33 €.

Le Maire indique que cette somme doit lui être remboursée.

Le conseil municipal décide :

- de rembourser à M. Éric CORTAMBERT la somme de 33€ correspondant au montant de la visite médicale pour le renouvellement de son permis poids lourd.
- de charger le maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

➤ **Questions diverses**

○ **Arrivée Léo CHAZOT et Lucie FOULON**

Annie VOUILLON informe le conseil municipale de l'arrivée de Lucie FOULON au service accueil tourisme et de Léo CHAZOT au service technique.

Le conseil municipal leur souhaite la bienvenue.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Communication communale**

Le Maire souhaite lancer une réflexion concernant l'amélioration de la communication des informations communales par le biais du site internet, de l'affichage, de la lettre municipale pour avoir des mises à jour régulières et être plus réactif.

Un groupe de travail, constitué de Catherine PARISOT, Géraldine BRUYERE, Marie-Thérèse CHAPELIER et Daniel LEDUC se charge de faire un état des lieux, de voir comment pratiquent d'autres collectivités ...

Le sujet sera de nouveau abordé à un prochain conseil

➤ **Indemnité de fonction du Maire**

Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction maximales fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier l'indemnité du Maire

➤ **Adhésion ADRC**

Thierry MICHEL présente au conseil municipal l'ADRC (Agence pour le développement régional du cinéma), association loi de 1901, créée en 1983 à l'initiative du ministère de la Culture et du Centre national de la cinématographie (CNC) et dont les deux missions principales sont :

- le maintien et le développement d'un réseau de salles diversifié sur l'ensemble du territoire
- une facilitation de l'accès de ces salles aux films par le tirage de copies supplémentaires

Il propose à l'assemblée d'adhérer à cet organisme pour un montant de cotisation annuelle de 90€ pour 2016.

Le conseil municipal accepte cette proposition

➤ **Rallye 2016**

Le Maire rappelle au conseil municipal la tenue du rallye les 22 et 23 juillet et le problème des travaux de la maison des associations où se tenait le bureau de cette manifestation ainsi que tous les systèmes de sécurité via les lignes téléphoniques du bâtiment.

Thierry MICHEL est chargé de rencontrer les membres organisateurs et d'affiner avec eux les modalités d'utilisation d'autres lieux.

➤ **Défilé conscrits**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'organisation du défilé des conscrits le 16 avril après-midi.

Daniel DUMONTET, Thierry DELHOMME et Daniel LEDUC assureront l'encadrement de la manifestation et le service d'ordre avec la garde champêtre au moment du passage sur la départementale.

➤ **Fête patronale**

Géraldine BRUYERE fait part au conseil municipal de l'organisation d'une kermesse des écoles le 18 juin en lien avec l'école de musique ainsi que de la reconduction de la retraite aux flambeaux.

➤ **Feux d'artifice 2016**

Jean Claude WAEBER présente à l'assemblée le devis de la société ARSOTEC, spécialisée dans les spectacles pyrotechniques, en vue d'organiser l'animation de la fête de la piscine du 14 août prochain.

Le conseil municipal, décide :

- d'accepter le devis de feux d'artifice proposé par la société ARSOTEC, pour un montant HT de 3 675.15 € (soit 4 410.17 TTC)
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et en particulier de signer le bon de commande

➤ **Organisation d'élections primaires, présidentielles : mise à disposition de salles et contribution de la commune**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 17/2012 par laquelle il décidait :

- de mettre à disposition gratuitement, pour les réunions publiques, la salle de réunion du conseil municipal et la salle municipale du CART,
- dans le cas où un candidat, un parti politique souhaiterait organiser une réunion publique au sein de la salle polyvalente du CART, celle-ci serait louée au tarif en vigueur,
- de facturer les services utilisés par le locataire et en particulier le ménage,
- que ces principes s'appliqueront à l'ensemble des élections qui se dérouleront dans le futur,

Il présente un courrier de la Préfecture précisant les modalités d'organisation d'élections primaires pour lesquelles les collectivités risquent d'être sollicitées.

Le conseil municipal décide :

- de maintenir les décisions prises dans la délibération 17/2012 en les adaptant aux élections primaires,
- de mettre à disposition gracieuse les équipements autorisés (isoloirs, urnes).

➤ **Demandes de subventions :**

Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable aux demandes d'aides financières présentées par :

Collège St Cyr, Centre de loisirs de COLOMBIER EN BRIONNAIS, AFSEP, France ADOT, Ligue contre le cancer, CFA Autun, Verdun, DOMPIERRE nostalgic auto

➤ **Météo février 2016**

DATES A RETENIR

Com technique (20h30)	05/04 - 10/05
Com tourisme (20h30)	05/04 - 07/06

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 24h00

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 11 avril, 2016 – 20h30 salle du conseil
